



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29
Procurations : 2

L'an deux mille vingt trois
Le 14 décembre

Le Conseil municipal de Landivisiau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Laurence CLAISSE, Maire.

Convocation du Conseil Municipal en date du 07.12.2023

Conformément à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, tous les membres du Conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Arnaud BILLON qui a donné pouvoir à Nadine ABAZIOU, Ronan LUNVEN qui a donné pouvoir à Yvon BALANANT.

Secrétaire de séance : Sébastien JEZEQUEL.

N° D_2023-14-12-10

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2023 LANDI COMMERCES

Rapporteur : Laurence CLAISSE

Vu l'avis favorable de la commission communale du 4 décembre 2023 ;

Par courrier en date du 12 octobre 2023, l'union commerciale LANDI COMMERCES sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 € afin de mettre en œuvre les animations de Noël dans le centre-ville.

Pour ces animations, Landi Commerces a établi un budget prévisionnel en dépenses de 13 100 € H.T. (calèche, manège, jongleur...).

Pour cette opération, les recettes attendues par l'association sont :

Subvention de la CCIMBO de Morlaix : 1 000 €,

Subvention Ville de Landivisiau : 1 000 €.

Autofinancement arrêté à 11 100 €.

Il est précisé qu'en 2022, l'aide en nature de la Ville pour les animations de fin d'année s'est élevée à 6 340, 33 € (valorisation du matériel spécifique aux animations de Noël – chalets, temps passé par les agents municipaux).

Dans le cadre du soutien au commerce local, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 1 000 €.

Pour extrait conforme,

Landivisiau, le 14 décembre 2023

Le Maire,
Laurence CLAISSE

